Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mercredi 21 décembre 2016 à 12 h 530, avenue Davaar à Outremont

PRÉSENCES:

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

ABSENCE:

Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES:

M. André Brideau, Directeur des travaux publics
Mme Mélanie Dinel, secrétaire recherchiste
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Me Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement

10.01 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MINUTE DE SILENCE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 12 h 15 et invite les personnes présentes à tenir une minute de silence (art. 7, *Règlement sur la procédure des séances du conseil* (AO-1).

Elle passe ensuite en revue les points inscrits à l'ordre du jour et rappelle que lors de toute séance extraordinaire du conseil les questions adressées au conseil doivent se rapporter uniquement aux sujets inscrits à l'ordre du jour. (Art. 33, Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)).

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

CA16 16 0433.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 21 DÉCEMBRE 2016

2016 tel que proposé. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. 10.02 10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC **AUCUNE QUESTION** 10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AUCUNE QUESTION CA16 16 0434 Modifier le calendrier des séances ordinaires 2017 du conseil d'arrondissement d'Outremont -MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE DE JUILLET Il est proposé par Céline Forget appuyé par Marie Potvin DE MODIFIER le calendrier des séances ordinaires 2017 du conseil d'arrondissement d'Outremont afin de déplacer la séance du lundi, 3 juillet au mardi, 4 juillet. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. 10.05 1166695027 CA16 16 0435 ACCORDER UN CONTRAT DE 50 516,57 \$ (INCLUANT LES TAXES) À LA FIRME EQUIPEMENTS TWIN INC. POUR LA FOURNITURE D'UNE BENNE POUR ASPHALTE CHAUFFÉE SUITE À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NO.16-15796 - DÉPENSE PROVENANT D'UN PTI ANTÉRIEUR Il est proposé par Céline Forget appuyé par Jacqueline Gremaud D'AUTORISER une dépense de 50 516,57 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture d'une benne pour asphalte chauffée; D'OCTROYER à Équipements Twin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, soit pour un montant maximal de 50 516,57 \$ (incluant les taxes) conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 16-15796; D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. 20.01 1165078044

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 21 décembre

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

CA16 16 0436

ENTÉRINER JUSQU'AU 3 JANVIER 2017, À MÊME LE SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT, LA PROLONGATION DE L'AFFECTATION DE MONSIEUR PIERRE LA RUE, CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la prolongation de l'affectation temporaire de Monsieur Pierre La Rue, conseiller en aménagement à la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, jusqu'au 3 janvier 2017;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

DIMPOTER Cette depense conformement aux informations infancieres au dossier decisionner.	
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.	
50.01 1163711037	
70.01 LEVÉE DE LA SÉANCE	
L'assemblée est levée à 12 h 19	
70.01	
Marie Cinq-Mars	M ^e Marie-France Paquet
Mairesse de l'arrondissement	Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 janvier 2017.